

## CHOISIR LE METIER D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

### LA FONCTION

L'AMP participe à l'accompagnement des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, des personnes âgées dépendantes, ainsi que des personnes accueillies en structure spécialisée du fait de problématiques d'ordre social.

En institution, au travers des actes de la vie quotidienne, il accompagne individuellement les personnes et participe au travail de développement ou de maintien de l'autonomie. Il agit, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical.

### LE SECTEUR D'EMPLOI

L'AMP exerce principalement dans :

Les établissements, essentiellement associatifs, du secteur médico-social : Instituts médico-éducatifs, Foyers de vie ou Foyers d'Accueil Médicalisés, Maisons d'Accueil Spécialisées,...

Les établissements, publics ou privés, accueillant des personnes âgées,

Les établissements d'accueil des personnes ayant des problématiques d'ordre social : MECS, Foyers, CHR...S...

### LA FORMATION

En **situation d'emploi**, la durée de formation théorique est de 495 heures sur 18 mois (en **voie directe**, l'amplitude sera ramenée à 12 mois) .Elle comprend 6 domaines de formation (DF) : Connaissance de la personne (DF1, 105 h) ; Accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans la vie quotidienne (DF2, 90 h) ; Animation de la vie sociale et relationnelle (DF3, 70 h) ; Soutien médico-psychologique (DF4, 125 h) ; Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé (DF5, 70 h) ; Communication professionnelle et vie institutionnelle (DF6, 35 h).

A ces enseignements théoriques vient s'ajouter l'acquisition de l'expérience du terrain, sous la forme de 840 h de formation pratique :

#### – EN VOIE DIRECTE

2 stages de 420 h, dont l'un effectué auprès d'un public fonctionnellement dépendant.

#### – EN SITUATION D'EMPLOI

700 h dans l'établissement employeur et 140 h hors structure auprès d'un public différent. L'un des deux stages doit être effectué auprès d'un public fonctionnellement dépendant.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Le jury (DRASS) délivre le **diplôme d'Etat d'AMP** (DEAMP) aux candidats ayant validé les six domaines de certification correspondant aux six domaines de formation. L'ensemble des domaines doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification.

**COUT DE LA FORMATION (RENTREE DECEMBRE 2009) : 5 692,50 € \***

*\* Ce tarif est susceptible d'être modifié, en fonction des accords GNI/AFORTS/UNIFAF*